

ANNEXE 2

PRESENTATION DU CONTENU DES MODULES DE FORMATION

Les huit modules de formation repris par l'Ucanss sont rattachés aux thématiques suivantes :

Thématique DETECTION DES FRAUDES

DÉTECTION DE FAUX DOCUMENTS (INITIATION) (1 JOUR)

- définition de la fraude documentaire
- l'usage du document d'un tiers (profilage)
- les sécurités fondamentales des documents d'identité
- méthodologie de contrôle (caractères anamorphiques, la bande MRZ, contrôles de cohérence)
- la description des sécurités des documents français
- présentation du réseau de PRFD
- présentation du site internet PRADO et/ou du site intranet de la DCPAF

DÉTECTION DE FAUX DOCUMENTS (2 JOURS)

- définition des normes en vigueur concernant les documents sécurisés
- définition de la fraude documentaire
- les sécurités fondamentales des documents d'identité :
- les impressions de fond
- la reconnaissance des modes d'impressions pour la personnalisation
- les autres sécurités (marque optiquement variable et encre de sécurité)
- les documents français
- les autres documents européens
- test de connaissances par la manipulation de documents vrais et faux
- l'usage du document d'un tiers
- présentation du site internet PRADO et des documents européens
- présentation du réseau d'AFDI et du site intranet de la DCPAF

DÉTECTION À LA FRAUDE À L'IDENTITÉ (1 JOUR)

- approche de la fraude à l'identité
- définitions et éléments statistiques généraux
- typologie DCPAF et organismes sociaux
- les différentes formes de contrôle
- **module 1 : l'usurpation**
 - o introduction
 - o les modes opératoires
 - o test fraude sur l'usurpation d'identité
- **module 2 : l'obtention induue**
 - o introduction
 - o la preuve sur la nationalité : Etude du Certificat Nationalité Française
 - o la preuve de la naissance
- le justificatif de domicile : la facture EDF, orange, SFR ...
- **module 3 : étude de la fraude à l'identité : les cas pratiques**

PERSONNE RELAIS EN FRAUDE DOCUMENTAIRE ET À L'IDENTITÉ (4 JOURS)

- accroche contextuelle
- typologie de la fraude
- la fraude intellectuelle
- les obtentions indues
- la fraude documentaire
- la personnalisation des documents
- les pièces justificatives sécurisées
- le contrôle de cohérence
- les outils
- présentation de la formation sensibilisation

Thématique BESOINS PARTICULIERS

TRAITEMENT PÉNAL DES FRAUDES AUX PRESTATIONS SOCIALES (2 JOURS)

- les différences entre voie civile et voie pénale
- la qualification juridique de la fraude
- le processus de la plainte pénale
- l'enquête pénale
- la prescription de l'action publique
- Prescription civile et répétition de l'indu
- l'audience pénale

TRAITEMENT PÉNAL DES FRAUDES AUX PRESTATIONS SOCIALES : ADAPTATION POUR LES DIFFÉRENTS PUBLICS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (2 JOURS)

- **les fondamentaux :**
- les différences entre voie civile et voie pénale
- la qualification juridique de la fraude
- le processus de la plainte pénale
- l'enquête pénale
- la prescription de l'action publique
- prescription civile et répétition de l'indu
- l'audience pénale
- **l'adaptation aux besoins :**
- dans cette formule, des adaptations en région peuvent être proposées pour un groupe homogène à partir d'un recueil des besoins exprimés par les organismes demandeurs.

TITRES DE SÉJOUR ET DROITS CORRESPONDANTS (1 JOUR)

Présentation des différents titres de séjour et détermination pour chacun d'eux de l'ouverture des droits sociaux :

- les visas long séjour valant titre de séjour
- les cartes de séjour temporaires (1 an)
- les cartes de séjour et cartes de séjours temporaires (pluriannuelles)
- les cartes de résident
- autres titres autorisant le séjour

UTILISATION DU LOGICIEL DE CHIFFREMENT GPG (0,5 JOUR)

- cadre juridique
- les risques liés aux échanges par électronique
- le chiffrement à clé publique (asymétrique)
- présentation des logiciels libres retenus
- les étapes préalables au chiffrement
- la sauvegarde de ses clés de chiffrement
- utilisation de WinPT
- utilisation de GPGee
- le serveur d'échange de fichier de la DGFIP « Escalé »
- mise en pratique sur un poste équipé
- les documents d'accompagnement disponibles
- la conduite à tenir en cas d'alerte